

Vous travaillez dans une scierie?

Vous recevrez une prime de fin d'année et une prime syndicale.

Quel est le montant de la prime de fin d'année?

Vous recevrez 5,25% du salaire brut à 108%, gagné pendant la période 01/07/14 jusqu'au 30/06/15. Si vous n'avez pas travaillé durant toute la période. Vous recevrez 60€ par mois presté.

Quel est le montant de la prime syndicale?

Vous recevrez € 135 si vous avez travaillé à temps plein pendant la période du 01/07/14 jusqu'au 30/06/15. Si vous n'avez pas travaillé pendant la période complète. Vous recevrez € 11,25 par mois presté.

Que devez-vous faire pour obtenir les primes?

Vous recevrez une **attestation** du fonds social dans le courant du mois de décembre. Veuillez la remplir et la **remettre à votre secrétariat CGSLB**.

Attention! N'oubliez pas de remplir votre numéro d'affiliation et votre numéro de compte.

Quand recevrez-vous la prime?

Le paiement sera effectué dès **que vous aurez remis votre attestation à votre secrétariat local CGSLB**.

Vous avez encore des questions?

Vous pouvez prendre contact avec votre secrétariat **CGSLB**.

Votre Liberté Votre Voix

